

« L'écho de leurs voix » :
la famille Niederman dans la Shoah

Premières mesures antisémites
(1940-1942)

« Toute personne juive devra se présenter jusqu'au 20 octobre 1940 auprès du sous-préfet de son arrondissement, dans lequel elle a son domicile ou sa résidence habituelle pour se faire inscrire sur un registre spécial. »


Ordonnance allemande, 3 octobre 1940

Geza, Hélène et Emile se présentent donc à la Préfecture pour « être en règle ». Robert refuse de s'y rendre, parce que pour lui, c'est « se jeter dans la gueule du loup ».

PRÉFECTURE DE POLICE
COMMISSARIAT DE POLICE
des Quartiers des Enfants-Rouges
et des Arts-et-Métiers
62, Rue de Bretagne, PARIS (3^e)

Exécution de l'Ordonnance du Chef
de l'Administration Militaire en France
du 27 Septembre 1940 relative aux
mesures contre les Juifs.

Monsieur NIEDERMAN Geza.
demeurant 37 Bd. St. Martin.
a souscrit une déclaration le 19.10.1940.
sous le N° 1.903.



Hélène raconte cet épisode :

« Il fallait se présenter au commissariat, et on mettait un... la remarque « Juif » sur la carte d'identité. La carte d'identité était pourvue par le mot « Juif ».

On s'est présenté nous-mêmes. On nous convoquait, il fallait y aller, alors on y est allé, pour être en règles. Vous vous rendez compte si on était idiots... »

Extrait de l'entretien avec Hélène Niederman



L'attitude des Niederman n'est pas exceptionnelle. La très grande majorité (environ 90 %) des Juifs du département de la Seine se fait recenser en octobre 1940.

Le fichier répertoriant les adresses de tous les Juifs servira ensuite de base pour les « rafles », c'est-à-dire pour les arrestations.

Exemples de cartes d'identité portant la mention juif ou juive

409077 Série B
 CARTE D'IDENTITÉ
JUIF
 N° 12 FRANCS
 PREFECTURE DE POLICE
 Nom: Goldberg
 Prénoms: *Isidor Wolf*
 Profession: *tailleur*
 Né le: *2 Mars 1918*
 à: *Minsk Mazowiecki*
 département: *Pologne*
 Nationalité: Française.
 Domicile: *Paris*





399514 Série B
 CARTE D'IDENTITÉ
JUIF
 N° 12 FRANCS
 PREFECTURE DE POLICE
 Nom: *Levkowitz*
 Prénoms: *Salomon Mordka*
 Profession: *tailleur*
 Né le: *3 Mars 1918*
 à: *Radomska*
 département: *(Pologne)*
 Nationalité: Française.
 Domicile: *7 Rue des Guillemettes Paris (11^e)*

Taille: *1,74*
 Cheveux: *chat. f.*
 Moustache: *rasié*
 Yeux: *bleus*
 Signes particuliers: *aucun*

Nez: *Dos rectif. Base large*
 Dimension: *moy.*
 Forme générale du visage: *ovale*
 Teint: *mat*

Empreinte digitale
 Signature du titulaire: *Salomon Levkowitz*
 Paris, le *5 OCT 1931*
 LE PREFET DE POLICE

3-D — Prop. Chaux (B) — 539-37



N° 413 SÉRIE
 PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
JUIVE
 Carte d'identité
 Nom: *HORWITZ*
 Prénoms: *Anny-Yolande*
 Profession: *sans*
 Né le: *2 Juin 1933*
 à: *STRASBOURG*
 Département de: *Bas Rhin*
 Domicile: *21, rue Rode - BORDEAUX (Gironde)*

Signature: *Anny Horwitz*

Signalement:
 Taille: *1,50*
 Cheveux: *blond*
 Moustache: *aucune*
 Yeux: *bleus*
 Signes particuliers: *aucun*

Nez: *rec.*
 Forme générale du visage: *all.*
 Teint: *rosé*
 Corp.: *moy.*

A TOURS le 4 Décembre 1940
 Le Préfet

LOI DU 3 OCTOBRE 1940

portant statut des juifs.

(voir Journal Officiel du 18 Octobre 1940)

Article 2 - L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs:

1°) Chef de l'Etat, membre du Gouvernement, Conseil d'Etat, Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur, Cour de Cassation, Cour des comptes, corps des mines, corps des ponts et chaussées, inspection générale des finances, cours d'appel, tribunaux de première instance, justices de paix, toutes juridictions d'ordre professionnel et toutes assemblées issues de l'élection;

2°) Agents relevant du département des affaires étrangères, secrétaires généraux des départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux des préfetures, inspecteurs généraux des services administratifs au ministère de l'Intérieur, fonctionnaires de tous grades attachés à tous services de police;

3°) Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies;

4°) membres des corps enseignants;

5°) Officiers des armées de terre, de mer et de l'air;

6°) Administrateurs, directeurs, secrétaires généraux dans les entreprises bénéficiaires de concessions ou de subventions accordées par une collectivité publique, postes à la nomination du Gouvernement dans les entreprises d'intérêt général.

Le 18 octobre 1940, une ordonnance allemande ordonne le recensement des entreprises juives et la nomination d'administrateurs provisoires non-Juifs.

L'atelier de bijouterie des Niederman est donc « aryanisé » et administré par un gérant nommé d'office.



« En octobre 1940, les Français ont mis l'atelier sous séquestre. L'administrateur était une personne effacée dont je n'ai aucun souvenir. Les activités se sont arrêtées. »

Souvenirs de Robert Niederman

En 1941, les Juifs qui possédaient une bicyclette devaient aller le signaler aux autorités policières. De nouveau ils déclinaient leur identité, âge, adresse.

On leur remettait un reçu, comme celui que reçoit Emile.

RECEPISSE DE DECLARATION

Le Préfet de Police
Va l'Arrêté du 9 novembre 1940.

Certifie avoir reçu une déclaration par laquelle :

M Niedermaier, Emile
domicilié à Paris, 37^e St Martin
déclare être propriétaire du cycle défini comme il suit :

Genre : Bien
Marque : Breco

N° de série du type : 33333333

Ladite déclaration a été enregistrée à la
Préfecture sous le N° 294 JF 3

A Paris, le 7 Mars 1941

Le Préfet de Police,
Directeur de la Direction
Administrative de la Circulation
et des Transports



« il fallait que tout le monde porte des étoiles. Moi aussi naturellement. Mon fils Émile n'avait jamais voulu mettre cette étoile-là. »

Extrait de l'entretien avec Hélène Niederman

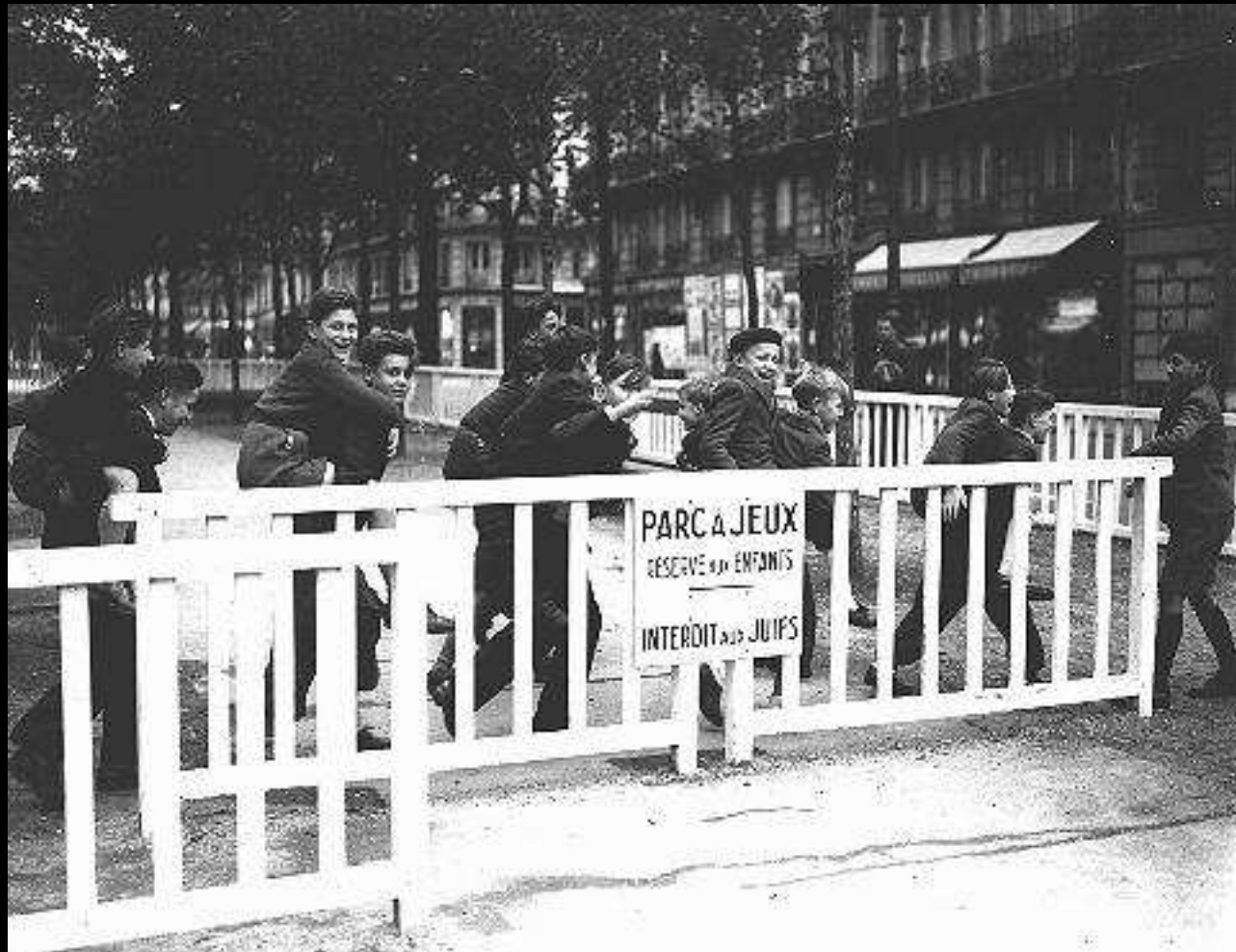




Mis en place en Pologne le 1er septembre 1939, puis en Allemagne, le port de l'étoile jaune pour les Juifs en France devient obligatoire en public le 29 mai 1942. Elle est cousue sur le vêtement de manière à être visible de tous.



Juifs portant l'étoile jaune obligatoire dans le quartier juif de Paris. France, après juin 1942.



Dans Paris sous occupation allemande, la clôture autour d'un terrain public de jeux pour enfants porte une pancarte sur laquelle on lit : « Parc à jeux. Réservé aux enfants. Interdit aux Juifs. » Paris, France, novembre 1942.

— Roger - Viollet



(Bibliothèque Historique de la Ville de Paris)

Juive amenant sa radio dans un poste de police, un ordre des Allemands (8 août 1941) imposant la confiscation de toutes les radios possédées par les Juifs. Paris, France, 1941.